Les Universités et l'enseignement supérieur dans l'espace européen de la connaissance

2001/2174(INI) - 05/09/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 379 voix pour, 27 contre et 57 abstentions le rapport d'initiative de Mme Cristina GUTÍERREZ CORTINES (PPE-DE, E) sur les universités et l'enseignement supérieur dans l'Espace européen de la connaissance, le Parlement européen s'est largement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 23 mai 2002). C'est pourquoi, la Plénière demande, comme la commission au fond, un soutien accru de la part de l'Union aux universités, dans le respect de la subsidiarité. Des mesures doivent également être prises pour favoriser la mobilité en adoptant des systèmes rapides et souples de reconnaissance des qualifications. Pour renforcer l'Espace européen de la connaissance, il importe aussi d'améliorer l'apprentissage des langues et de faciliter l'accès des professeurs et des étudiants aux universités et hautes écoles des autres États membres. La Plénière insiste également pour favoriser la mise en place de "masters" européens. Ainsi, le Parlement soutient-il les propositions de la Commission de créer des études et des titres communs ou des examens de maîtrise européens. Pour les députés, les bourses de troisième cycle devraient être accordées au "mérite" et non en fonction des revenus familiaux. Dans ce contexte, la Plénière invite la Commission et les États membres à améliorer le financement et les stratégies de coordination des universités pour la formation du troisième cycle. Le Parlement recommande en outre la mise en réseau des centres de recherche universitaires au niveau européen soutenus par des fonds publics, afin de mieux protéger les inventions technologiques. Il faut également reconnaître la profession de chercheur au même titre que celle d'enseignant. Par ailleurs, la Plénière réclame la création d'une université européenne de la culture consacrée aux disciplines artistiques, littéraires, philosophiques et aux sciences de la communication en vue de répondre à l'exigence de dialogue interculturel. Les cours seraient fondés sur la pratique, l'exercice de la profession et le mérite. Le Parlement demande également la promotion de l'université à distance. En ce qui concerne le Livre vert à rédiger par la Commission, la Plénière demande également à ce que ce dernier propose une participation accrue des universités à la diffusion de l'acquis communautaire. Enfin, la Plénière demande la création d'un siège des universités européennes ("maison des universités européennes"), dont la fonction serait de : - servir de centre de rencontres et d'échanges entre universités; - échanger des informations sur les programmes communs; - favoriser la présence des universités dans la politique européenne; - informer les étudiants et les citoyens sur les possibilités, offres, reconnaissance de titres, etc...; - promouvoir la convergence et la compétitivité des universités aux niveaux européen et mondial.